



Application de l'extension du chômage sur la RGCS dans EBP Paie Ancienne génération

A partir du **01 octobre 2019**, la Réduction Générale de Cotisations Sociales est étendu aux contributions d'assurance chômage.

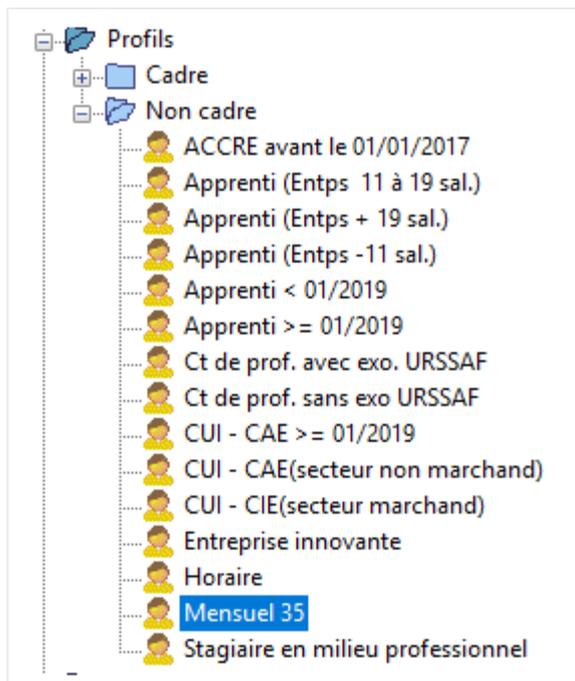
Afin que ce changement ait lieu sur vos profils vous devez suivre les étapes suivantes **sur les paies du mois d'octobre** :

- [Étape 1 : mise à jour des profils](#)
- [Étape 2 : mise à jour de la rubrique RGCS](#)

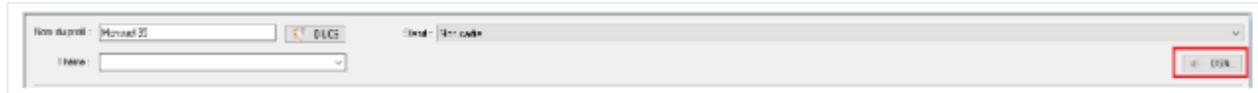
Étape 1 : mise à jour des profils

Dans cet exemple, nous utilisons un profil Mensuel en 35h.

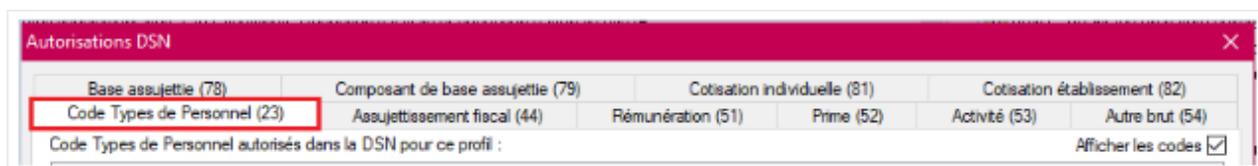
Dans l'arborescence sur la gauche, allez sur le menu **Profils**.



En second temps, cliquez en haut à droite du profil sur le bouton **DSN** :



Ensuite, sélectionnez l'onglet **Code Types de Personnel (23)** (par défaut il s'ouvrira automatiquement)



Vous devez alors cocher le **668** et **669** et décocher le **671** et **801**.

Autorisations DSN

Base assujettie (78)	Composant de base assujettie (79)	Cotisation individuelle (81)	Cotisation établissement (82)		
Code Types de Personnel (23)	Assujettissement fiscal (44)	Rémunération (51)	Prime (52)	Activité (53)	Autre brut (54)

Code Types de Personnel autorisés dans la DSN pour ce profil : Afficher les codes

- 639 - CPRPSNCF APPRENTIS A COMPTER 010708
- 642 - CPRPSNCF RETRAITE NON CADRES SUP
- 643 - CPRPSNCF RETRAITE CADRES SUP
- 650 - RR RETRAITE BASE TAUX MEDIAN
- 651 - RR RETRAITE COMPLEMENTAIRE TX MED
- 652 - RR INVALIDITE DE BASE TAUX MEDIAN
- 653 - RR INVALIDITE COMPLEMENTAIRE TX MED
- 655 - RR RETRAITE BASE CASA
- 657 - RR RETRAITE COMPLEMENTAIRE CASA
- 658 - RR INVALIDITE DE BASE CASA
- 659 - RR INVALIDITE COMPLEMENTAIRE CASA
- 661 - FONCT DETACHE SAUF AF MAYOTTE
- 662 - CFP ARTISAN
- 663 - RR USS COMPLEMENTAIRE CASA
- 668 - REDUCTION GENERALE ETENDUE
- 669 - REGUL REDUCTION GENERALE ETENDUE
- 671 - REDUCTION GENERALE
- 673 - ZFU OU ASS ZFU/ZRU COT SS+FNAL 0.10%
- 674 - ZFU OU ASS ZFU/ZRU FNAL
- 726 - APPRENTIS SECT PRIVE INF SEUIL
- 727 - APPRENTIS SECT PRIVE INF SEUIL ALS
- 734 - JEI EXONERATION TAUX PLEIN
- 737 - LOI INITIATIVE ECO REPORT PREVOYANCE
- 741 - REPORT LOI INITIATIVE ECONOMIQUE
- 743 - LOI INITIAT ECO REPORT TAXE SYND MXT
- 749 - LOI INITIATIVE ECO REPORT TRANSPORT
- 754 - GUS TOREROS ABT 30%
- 755 - BASSINS D'EMPLOI A REDYNAMISER
- 772 - CONTRIBUTIONS ASSURANCE CHOMAGE U2
- 773 - ZFU OU ASS ZFU/ZRU SYND.MIXTE
- 776 - DOM PECHE MARITIME EXO CSG-CRDS OM
- 777 - DOM PECHE MARITIME EXO AF 50% OM
- 780 - DOM PECHE EXO EN % DU SMIC OM
- 789 - CMAF ACCRE CHOMEUR
- 790 - CMAF ACCRE RSA
- 801 - REGUL REDUCTION GENERALE
- 802 - REM VERSEES PAR TIERS CONTRIB LIBERA
- 803 - APPRENTIS SECT PUBLIC INF SEUIL

Revenir aux valeurs par défaut...

Pour finir, cliquez sur **Appliquer** et **OK**.

Cette manipulation doit être effectuée sur l'ensemble des profils que vous utilisez dans votre dossier. Afin de connaître l'ensemble de vos profils, il convient d'aller sur l'onglet BULLETIN de chacun de vos salariés et noter le nom du profil utilisé.

Bulletin	Congés/Heures	Arrêts/Suspensions	DIF	Acomptes	Cumuls	Historique	Analytique	Administratif
Je paye	Date de paye	Bullein	Profil					
Au : 31 octobre 2019	31/10/2019	1 / 1	Créer un profil	Mensuel 35				

Étape 2 : mise à jour de la rubrique RGCS

Pour effectuer la mise à jour de la rubrique de RGCS, vous devez changer le **montant limite** de celle-ci.

Dans le paramétrage par défaut EBP vous devez mettre à jour la rubrique **COTRGCS1**.
*Si vous êtes du domaine Bâtiment, mettez à jour la rubrique **COTRGCB1**.*

Afin que le chômage (inclus au 1er octobre) soit pris en compte dans le plafonnement, vous devez modifier le montant limite manuellement.

Pour ce faire :

- Double cliquez que la rubrique de cotisation RGCS
- Depuis le menu déroulant du Montant limite en bas à droite de votre rubrique, sélectionnez : **“Total cot.SS+AA patronales RGCS”**

Actuellement, le menu sélectionné est "Total cot SS+AA patronales RGCS (sauf chômage)" or vous devez inclure le chômage.

Rubrique de cotisation

Identification

Nom : COTRGCS1 Régularisation : Aucun

Description : Réduction Loi Fillon (cas général)

Organisme : URSSAF

[Dù est utilisée cette rubrique ?](#) [Quels sont les éléments utilisés par cette rubrique ?](#)

Calcul de la rubrique Traduction de la formule Modification de la formule

Base = $(\$SBRUTABT * \$COEF RGCS \% + \$SBRUTABT [Oct - Dec] * \$COEF RGCS COMPI \%) * (1 - \$PRORATA EXCL RGCS) + \$COTE FILLON$

Taux sal. = 0

Taux pat. = 0

Imprimer : Jamais Validité : Toute l'année

Nom de la variable à saisir par défaut : Montant limite : Total cot. SS+AA patronales RG

Propriétés

- Participe au cumul de charges URSSAF
- Participe au cumul de charges URSSAF (Taux AT Fillon)
- RGCS: participe au cumul de charges :
 - Sociales
 - Chômage
 - Retraite complémentaire

Nature de la rubrique

Aucun
Total cot. SS patronales
Total cot. SS salariales
Total cot. SS patronales RGCS majorées
Total cot. SS patronales RGCS
Total cot. AA patronales RGCS
Total cot. AA patronales RGCS majorées
Total cot. SS+AA patronales RGCS
Total cot. SS+AA patronales RGCS majorées

Part patronale soumise à CS

Une fois le paramétrage de vos profils et de votre rubrique effectué, votre réduction remontera en DSN sous le **CTP 668 ou 669**.

Vous ne devez plus utiliser les CTP 671 et 801.